

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1903.

---

### Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1904.

(Voir les nos 4 et 11, session de 1903-1904, de la Chambre des Représentants, et 7, même session, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président ; ALLARD, CAPPELLE, DELANNOY, MESENS, RAEPSAET, VAN DEN NEST et LE CLEF, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour 1903 soldait par 2,276,000 francs.

Le Budget pour 1904 soumis à nos délibérations solde par 2,446,000 fr., soit une augmentation de 170,000 francs sur le Budget de 1903.

Dans le Budget pour 1904, les Non-Valeurs figurent pour 1,179,000 francs et les Remboursements pour 1,267,000 francs.

Le Budget pour 1904 présente comme augmentations : celle de 150,000 francs sur le droit de patente et celle de 55,000 francs sur le remboursement des droits de pilotage.

Soit ensemble 205,000 francs dont il faut déduire 35,000 francs, diminution sur les remboursements divers.

Reste l'augmentation prévue de 170,000 francs.

Votre Commission, à l'unanimité, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
EMILE LE CLEF.

*Le Président,*  
Chevalier DESCAMPS.